Le catalogue des clichés sur la sexualité

Les clichés sur la sexualité médiévale ont la vie dure… la ceinture de chasteté, le droit de cuissage, la virginité au mariage sont plutôt des fantasmes que des réalités, souvent véhiculés par la littérature romantique du XIX° siècle !.

Le droit de cuissage

Si l'on en croit la définition révélée par Voltaire au XVIII°, le droit de cuissage serait une pratique qui autorise le seigneur à ravir la virginité de la mariée le soir de ces noces. . Au XIX°, le droit de cuissage est décrit comme un des pires privilèges du Moyen Age.

Une mauvaise interprétation du droit de couillage

Depuis la fin du XX° siècle, ce droit de cuissage est remis en cause. L'église ne peut pas avoir toléré une telle pratique et cela n'était donc pas un droit et ne figure d'ailleurs dans aucun texte. Il s'agirait d'une mauvaise interprétation du « droit de couillage » qui était la taxe réclamée par un seigneur si un des conjoint se marie en dehors de la seigneurie.

Les historiens concèdent le viol sur les mariées mais cela n'était en aucun cas un droit mais un crime.

La ceinture de chasteté

Selon la légende, certains croisés auraient obligé leur femme à enfermer « les parties honteuses » pendant leur absence pour éviter des relations sexuelles et seraient partis avec la clé.

Un pur fantasme de la littérature romantique

Dans le Voir Dit (XIV°) de Guillaume Machaut, l'héroïne offre une clé d'or à son amant et lui recommande de la conserver, car elle est la clé de son trésor. Cela a excité l'imagination de certains qui ont pensé à une ceinture fermée. D'autres, tel Brantôme, ont aussi évoqué ces ceintures de chasteté « qui fermoient les femmes », mais cela est trompeur.

Les culottes de vertus ayant existé au XVI° siècle en Italie ont été peu nombreuses et on ne connait d'ailleurs par leur utilisation exacte, même si les histoires s'accordent à réfuter leur emploi de bouclier vertueux. Cela pouvait être des protections contre le viol ou peut être des objets érotiques…

Vierge au mariage

L'image de la jeune pucelle vierge et ingénue le soir de ces noces ne semble pas être si courante chez le peuple.

Une virginité prônée par l'Eglise et non par le peuple

Dans le Décaméron, Boccase indique qu'une femme aurait 8 amants : « et elle, qui avait couché avec avec 8 hommes et peut être mille fois, auprès de son époux pris place comme pucelle ».

Selon l'évangile des Quenouilles, un jeune puceau et une jeune pucelle enfanteront immanquablement d'un enfant fou.

Henri de Mondeville, chirurgien de Philippe le Bel, indique dans un ouvrage 4 méthodes pour simuler une virginité.

Entre croyance, littérature et médecine, il semble que seule l'église est exigée une virginité pour le soir des noces alors que la peuple lui acceptait largement la multitude de partenaires avant le mariage.

Sources

Nos Ancêtres « Histoire d'amour, sentiments et sexualité du 13° au 19° siècle » magasine n° 64 – nov dec 2013

VENIEL Florent, *la sexualité au Moyen Age,* , Edition La Muse, 2008.

ROSSIAUD Jacques, Sexualités au Moyen Age, Edition Gisserot, 2012.

Iconographie

Le Romand d'Alexandre. XIV°

Boccase, De Mulieribus Claris, début XV°